

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 octobre 2011

En finir avec un patronat ringard

Bertrand Pancher, Député de la Meuse et co-rapporteur de la loi Grenelle 2 demande aux grandes organisations signataires des accords du « Grenelle de l'environnement » et notamment aux organisations patronales de cesser au plus vite un lobbying obscur et d'un autre âge visant à remettre en cause notamment l'un des textes les plus ambitieux que notre démocratie se soit doté récemment.

L'article 10 de la proposition de loi de simplification du droit débattue cette nuit à l'Assemblée Nationale en est l'illustration directe. L'article 225 de la loi portant engagement sur l'environnement de Juillet 2010 visait à exiger des entreprises la publication d'indicateurs sociaux et environnementaux certifiés dès l'année 2011. Après avoir réussi à exclure le point de vue des parties prenantes dans la loi bancaire fin 2010, le Medef et l'Afep n'ont cessé ces derniers mois de vouloir remettre en cause ce symbolique article. Hier soir ces mêmes organisations ont réussi à mobiliser la partie la plus conservatrice de la majorité, laquelle, malgré des appels à la sagesse du Gouvernement et du Président de la commission des lois, met au pilori cet important dispositif qui fait avancer les entreprises françaises dans l'économie verte.

Il s'agit-là pour le Député de la Meuse d'une très grave erreur sur le fond et sur la forme.

Sur le fond parce que les dérèglements environnementaux ainsi que la crise économique et financière nécessitent au contraire une régulation par des mécanismes tels que ceux envisagés dans le Grenelle de l'environnement. L'allègement de l'obligation visée à l'article 225 sur les entreprises est de ce point de vue un pari uniquement sur le très court terme, alors que nous avons besoin de nous projeter. Les données extra-financières des entreprises à matérialiser dans les rapports RSE sont la source d'une viabilité au long terme de nos sociétés. Cette valeur immatérielle des entreprises permettra la transformation en profondeur de notre économie, vers une économie plus verte et plus équitable entre les hommes.

Sur la forme parce que nos concitoyens attendent une démocratie enfin apaisée et transparente dans laquelle la concertation entre les acteurs trouve sa place au sein d'une nouvelle gouvernance, à l'image de la méthode et de la volonté initiale retranscrits dans les accords du « Grenelle de l'environnement ».

Bertrand Pancher invite la majorité à incarner au plus vite un projet de société tout à fait nouveau dont les grandes lignes ont été tracées notamment lors du « Grenelle de l'environnement » afin d'aller vers un développement équilibré au service de l'homme davantage que vers la quête d'une croissance aveugle et sans limites au moyen de règles puissantes, partagées par tous, s'appuyant sur nos valeurs. Une démocratie renouvelée.

Contact

Lauriane Biré

Attachée parlementaire de

Bertrand Pancher, Député de la Meuse

Tel: 01 40 63 02 55 - 06 48 33 89 61

mail : bpancher@assemblee-nationale.fr

www.bertrandpancher.fr - www.deciderensemble.fr